

Commune de Souastre

2, rue de Bienvillers - 62111

Tél.: 03.21.48.51.87

Mél: mairie.souastre@orange.fr
Site internet: www.souastre.fr



Point sur les travaux de rénovation de la salle des fêtes :

La dernière fête communale 2024 fin juillet dans notre salle « la campagnarde » a encore été un succès cette année. Afin de préparer le début des travaux de la future salle, le comité des fêtes a commencé début août à démonter et enlever tous les équipements, matériels existants. Merci aux bénévoles présents qui ont permis en une semaine de réaliser ce travail fastidieux.

Les travaux de rénovation ont commencé le 9 septembre dernier. Le gros œuvre a démarré avec le désamiantage et l'enlèvement du préfabriqué. Le chantier va se poursuivre et nous espérons dans les meilleurs conditions et délais possibles.

Point sur les travaux de voirie :

Les travaux de rebouchage des trous et de dérasement rue Neuve et rue du Moulin sont terminés, reste à venir la création d'un îlot ou chicane rue de st-Amand (suivant décision du département).

Point sur le R.P.I. Souastre/Sailly-au-bois/Bayencourt:

La rentrée a eu lieu le 2 septembre 2024. Les effectifs sont en hausse pour l'année 2024/2025 :

<u>Maternelle</u>: 13 PS/5 MS, soit 18 élèves (classe de Mme Kazmierczak et Mr Sauvage à l'école maternelle de Souastre). En concertation pédagogique, il a été établi que les TPS seraient accueillis à partir de la rentrée de janvier pour des enfants qui sont prêts (en effet, cette année les TPS étaient rentrés aussi en janvier). Cela permet de préparer les autres niveaux et que la classe tourne avant leur arrivée.

<u>GS/CP/CE1</u>: 10 GS/6 CP/5 CE1, soit 21 élèves (classe de Mme Holland Directrice à Sailly). <u>CE2/CM1/CM2</u>: 10 CE2/5 CM1/18 CM2, soit 33 élèves (classe de Mme Lefèvre à Souastre) Mr Piot est l'enseignant remplaçant.

<u>Pour un total de 72 élèves</u> sans les TPS et 76 élèves avec les TPS qui se sont manifestés. Vacances de la toussaint : du 19/10/2024 au 04/11/2024. // Vacances de Noël : du 21/12/2024 au 06/01/2025. Vacances d'hiver : du 08/02/2025 au 24/02/2025. // Vacances de printemps : du 05/04/2025 au 22/04/2025. Pont de l'ascension : pas de classe le vendredi 30/05/2025. // Fin de l'année scolaire : vendredi 04 /07/2025.

Une nouvelle rue dans Souastre : Hommage à un héros de la Résistance.





À l'occasion des commémorations du 11 novembre, Souastre a choisi d'honorer la mémoire de Jean Delvallez en donnant son nom à l'une des rues du village.

« <u>Impasse Jean Delvallez</u> » se situant sur la droite en remontant la rue de Pas-en-Artois. Jean Delvallez incarne la force de l'engagement face à la barbarie, la détermination à défendre la liberté et le sacrifice ultime au nom de la France.

Né le 1er juin 1906 à Harnes, Jean Delvallez était le fils d'un ouvrier des mines et d'une ménagère. À seulement 17 ans, il devient cheminot dans la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Très tôt, il s'investit dans la CFTC, affirmant ainsi son engagement pour la défense des travailleurs.

Il lie son destin à celui de notre village en 1930, quand il épouse une habitante de Souastre, Simone Mallard. Puis son parcours prend une tournure décisive lorsqu'il s'engage dans la Résistance pendant l'Occupation.

Membre de l'Organisation Civile et Militaire (OCM), recherché par la Gestapo, Jean Delvallez entre dans la clandestinité en 1943. Courageux et déterminé, il fonde le journal clandestin La Voix du Nord, devenu l'une des voix les plus importantes de la Résistance, et prend la responsabilité des activités de l'OCM pour cinq départements du Nord de la France.

Arrêté le 9 avril 1944 à Paris à la sortie de l'église Notre-Dame-des-Champs, il est emprisonné à Compiègne où il subit de cruelles tortures. Classé comme prisonnier « NN » (Nacht und Nebel – Nuit et Brouillard), Jean Delvallez est transféré en Allemagne, où il est jugé et condamné à mort pour espionnage. Il est exécuté le 23 novembre 1944 à la prison de Brandebourg-Görden, à seulement 38 ans.

Son nom est inscrit sur le monument aux Morts de Souastre et sur le Mémorial de la SNCF et témoigne de la reconnaissance éternelle de la Nation pour son engagement et son sacrifice.

Le 11 novembre prochain, en donnant à une rue de notre village le nom de Jean Delvallez, Souastre rend hommage à cet homme qui a défendu notre pays au prix de sa vie. Que cette rue rappelle à tous les passants son courage, sa détermination et l'héritage de liberté qu'il nous a laissé.

Après la cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts et dépôt de gerbes, nous dévoilerons la plaque « Impasse Jean Delvallez ».

Rappel: Les décharges sauvages sont interdites.



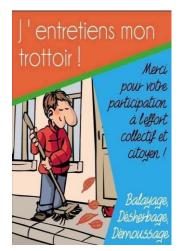
A tout riverain apercevant un véhicule suspect en cours d'effectuer un dépôt sauvage ou qui s'engagerait dans un petit chemin : prendre le numéro d'immatriculation et le signaler en mairie. Merci à vous.

Idem pour <u>la benne à verre</u> qui n'est pas une décharge! Qu'est-ce que c'est dur de mettre le verre au recyclage dans le conteneur à verre! C'est pénible!

Il est interdit également de jeter des canettes, bouteilles... dans les propriétés de particuliers.

Vivre en société, c'est respecter les règles... Le Bien Vivre Ensemble!





« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !! Pensez aux enfants et aux mamans avec des poussettes.

Incivilités dues aux crottes de chiens sur les trottoirs :

Veillez SVP à respecter les espaces communs ainsi que les trottoirs des particuliers. Nous rappelons également que les chiens ne doivent pas circuler sur la voie publique s'ils ne sont pas tenus en laisse.





Produits raticides:

Nous vous informons que le conseil municipal de la commune a décidé de ne plus mettre à disposition des habitants les produits raticides. En effet concernant l'utilisation des produits biocides (dont raticides), le code de l'environnement encadre strictement leur application et leur distribution.



Il semble nécessaire à nouveau de préciser que la voie communale d'accès à la mairie et à l'école primaire est interdite à toute circulation de véhicule motorisé <u>sauf riverains et desserte locale</u> (ramassage scolaire, collecte des ordures ménagères, postiers...) comme indiqué sur les panneaux de sens interdit.

Il en va de la sécurité des enfants ! Nous vous informons que des contrôles de gendarmerie seront mis en œuvre.

Service des eaux et assainissement :

Avant l'arrivée des premiers froids, merci de penser à protéger les compteurs d'eau!

Fuite d'eau après-compteurs : afin d'éviter de mauvaises surprises lors de la facturation, nous invitons chacun d'entre vous à vérifier régulièrement son compteur d'eau de façon à pouvoir détecter



d'éventuelles fuites. Soyez attentif aux écoulements intempestifs au niveau de la chasse d'eau. Rappel : seules les fuites sur les canalisations après-compteur peuvent faire l'objet d'une exonération sur production d'une facture des réparations dûment établie par un professionnel.



A l'agenda de la commune en cette fin d'année 2024 :

Samedi 26/10/2024: traditionnelle soirée moules-frites organisée par le comité des fêtes. Cette année celle-ci aura lieu exceptionnellement à la salle des fêtes de Sailly-au-bois. Lundi 11/11/2024: cérémonie commémorative de l'Armistice 1918, rendez-vous à 11h00 à la mairie et départ du défilé vers le monument aux morts, hommage à Jean Delvallez, retour à la mairie pour le vin d'honneur et distribution de friandises aux enfants présents. En raison des travaux de rénovation de notre salle des fêtes, le repas offert aux anciens combattants, aux habitants de plus de 60 ans, agents communaux et aux présidents d'association est exceptionnellement reporté.

<u>Samedi après-midi 14/12/2024</u>: fête de Noël du R.P.I. à la salle des fêtes de Sailly-au-bois. <u>Vendredi après-midi 27/12/2024</u>: Sortie cinéma pour les enfants du village âgés de 4 à 15ans, offerte par la commune (remplace la carte cadeau). Les tout-petits jusqu'à 4 ans recevront un cadeau peluche à venir retirer en mairie.

<u>Samedi matin 21/12/2024</u>: Distribution par les élus des colis aux personnes de plus de 65 ans de la commune.

Nos joies, nos peines :

Mariages:





JABLONSKI Nathalie et LAMON Didier le 01/06/2024 BAZIN Louise et CUISINIER Jordan le 10/08/2024 DEMAILLY Fanny et ROUSSELLE Fabien le 07/09/2024

Décès de Nicole Lobel le 26/06/2024